Ligérienne Country 49

DANSE COUNTRY · LA DAGUENIÈRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les règles de vie et de participation aux activités de l'association

VIE DES COURS

Vous pouvez arriver un quart d'heure avant le début des cours. Sauf urgence, votre téléphone portable doit être mis en mode silencieux.

Aucune tenue n'est exigée, hormis des chaussures fermées ou des bottes. Pour préserver le parquet, les fers et les talons aiguilles sont interdits, ainsi que les mules et les tongs. Le chapeau de cowboy est fortement souhaité.

Votre animatrice, ou sa remplaçante, choisit librement la partie artistique et le contenu des cours.

Les enfants ne sont pas admis aux cours adultes, sauf exception accordée sur demande.

ORGANISATION ET DÉMONSTRATIONS

Les commandes et les réservations ne sont validées qu'après remise du ou des paiements.

Selon l'occupation de la salle, les cours pourront être déplacés dans la salle Albert Véger, à côté de la mairie, ou dans la salle de danse du nouveau complexe de sports.

Pour chaque démonstration, un programme est établi et répété pendant plusieurs semaines. Les personnes maîtrisant totalement ce programme peuvent s'y inscrire, dans la limite des besoins.

INSCRIPTION ET COTISATION

L'inscription est validée après remise du dossier complet, rempli et signé : bulletin d'inscription, photo, autorisation de droit à l'image renseignée et signée, ainsi que la cotisation de 65 € par cours et de 30 € par cours supplémentaire.

SANTÉ ET RESPECT DES PROTOCOLES

En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter, si nécessaire, les protocoles sanitaires : par exemple, port d'un masque si une distance d'un mètre avec les autres danseurs ne peut être respectée, et utilisation du gel et de la solution hydroalcoolique mis à disposition dans la salle chaque fois que nécessaire.

Ne venez pas au cours si votre état de santé ne le permet pas : fièvre, toux ou suspicion de maladie contagieuse.

RESPECT ET ENGAGEMENT

En vous inscrivant, vous reconnaissez à l'association le droit d'exclure, sans préavis ni indemnité, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait préjudiciable aux autres membres, à l'association, à son image ou à celle de ses responsables et animatrices.

L'inscription à l'un de nos cours vaut acceptation de ce règlement. La bonne humeur, la convivialité et le respect de chacun sont souhaités pour suivre nos cours.